



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A Vic-sur-Cère,
Mardi 17 Décembre 2019 à 20h00

RAPPORT DU PRESIDENT

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil précédent
- 2- Ordre du jour

Rappel accès extranet : identifiant : elu (sans accent) mot de passe : carlades2019 (sans majuscule)

Site Internet : <https://www.carlades.com/>

Rubrique « Catégorie » ; liste déroulante « sélectionner une catégorie » ; choisir « CC du 17/12/2019 »

ADMINISTRATION ET FINANCES

- DETR 2020 : appel à projets
- Ruralité 2020 : positionnement des dossiers
- Contrat de développement Cantal : avenant au contrat
- Création d'emploi en CDI (chargée de mission Tourisme Randonnée)
- Fixation des durées d'amortissements des biens (Maison de santé, Cabinet Médical, Chaufferie bois et réseau de chaleur)
- Décisions modificatives des budgets pour amortissements et reprises de subventions 2018 et 2019
- Décisions modificatives des budgets pour le rattachement des charges et produits
- Décisions modificatives de budgets (Reprises des opérations engagées pour adapter les crédits nécessaires à leur réalisations : opération micro crèche, matériel mobile de la grange culture, extension du réseau chaleur bois, travaux d'assainissement de la place de l'église à Polminhac, ...)
- Hôtel des artisans : Admission en non-valeurs des loyers impayés 2015 et 2016 de la société Laurent Madamour

EAU ET ASSAINISSEMENT

- Autonomie financière du budget annexe de l'eau
- Autonomie financière du budget annexe de l'assainissement
- Convention d'Assistance à Maîtrise d'Œuvre avec le CIT pour le marché "Réalisation de travaux courants sur le réseau d'eau potable"
- Tarifs 2020 de l'eau et de l'assainissement collectif (validé en CLECT du 07/10/2019)
- Modification des tarifs des prestations (validé en CLECT du 07/10/2019)

- Modifications des règlements de l'eau et de l'assainissement collectif (validé en CLECT du 07/10/2019)
- Avenant à la convention DSP avec Suez pour la mise à jour du plan de renouvellement
- Signature de la convention d'assainissement avec la CABA
- Signature de la convention pour le groupement de commande de compteurs d'eau avec la CABA
- Procès-verbal de mise à disposition des biens des communes (sous réserve de délibération préalable des communes)

CULTURE ENFANCE JEUNESSE

- LEADER : Renforcer les performances artistiques et sociales de Cère et Goul : mars 2020 février 2021
- Centre Social du Carladès : convention 2019-2020.
- RPIC Carlat : convention 2019-2020 Temps Activités Périscolaires et Interventions en Milieu Scolaire
- Demande de subvention à la Caisse d'Allocation Familiale pour l'équipement de la micro-crèche
- Plan d'actions « Parcours Education artistique et culturelle », année 2020 (dans le cadre de la convention aux arts et à la culture)
- Modification du plan de financement pour l'achat de matériel mobile pour la grange culture

ECONOMIE

- Vente de terrains zone d'activités

ENVIRONNEMENT

- Réemploi (conventionnement CABA, Châtaigneraie, Cère et Goul en Carladès)
- Convention pour le refuge du Plomb avec Hautes Terres Communauté

TOURISME

- Convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour proposée par le conseil départemental du Cantal
- Avenant au contrat ENS du Pas de Cère : modification du planning du contrat

INFORMATIONS

- Consultation pour la concession de la micro crèche
- Report de l'enquête publique du PLUi
- Lancement de la consultation pour la plateforme de stockage de bois énergie
- Lancement de la consultation pour l'extension du réseau chaleur bois sur la ZA de Comblât
- Attribution du marché d'exploitation de la chaufferie bois communautaire

- Lancement des consultations pour la création de la salle visioconférence et les équipements numériques de la grange numérique
- Lancement du club climat
- Signature du Contrat de Transition Ecologique

ADMINISTRATION ET FINANCES

DETR 2020 : appel à projets

Il est proposé de déposer les dossiers suivants :

- EAU : pose de chloration automatique sur tous les réservoirs de tête (70-80.000 € **en attente du chiffrage du bureau d'études** - Demande DETR 30%)
- ASSAINISSEMENT : travaux d'élimination des eaux claires parasites sur Vic-sur-Cère (**en attente du chiffrage du bureau d'études** - Demande DETR 30%) / dans le cadre de l'opération plus globale de connexion de la station d'épuration de Polminhac à la station de Vic-sur-Cère
- EAU et ASSAINISSEMENT : aménagement de la **place de l'Eglise de Polminhac** (Demande DETR 30%) avec le plan suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
Travaux RÉSEAUX EAUX USÉES	44 800 €	Fonds Cantal Développement (20%)	18 406 €
Travaux RÉSEAUX A.E.P.	44 970 €	DETR 2020 (30%)	27 609 €
Contrôles des réseaux EU-EP	2 260 €	Autofinancement	46 015 €
TOTAL	92 030 €	TOTAL	92 030 €

Il est demandé au conseil d'autoriser M. le Président à déposer ces dossiers.

Ruralité 2020 : positionnement des dossiers

Dossiers présentés validés par la commission finances et soumis au conseil communautaire :

Deux logements - Commune de Saint Jacques des Blats – travaux	35 000€
Cabinet médical - Commune de Raulhac – travaux	60 000€
Restaurant scolaire - Commune de Vic sur Cère – travaux	23 000€
Isolation de l'école - Commune de Polminhac – travaux	49 000€
Isolation de l'école - Commune de Thiézac – travaux	15 000€
Le bâti sous talus - Communauté de Communes – travaux	35 000€
Extension du réseau de chaleur bois - Communauté de Communes – travaux	58 000€
TOTAL	275 000€

Il est demandé au conseil de valider cette proposition.

Contrat de développement Cantal : avenant au contrat

L'EPCI est le Conseil départemental (services) se sont mis d'accord pour un complément au contrat de développement sur les domaines de l'eau et de l'assainissement (en raison de la prise de compétence intercommunale et de son non éligibilité au FCS 2019-2021).

Un avenant est proposé entre les collectivités à hauteur de **61 325 euros** (supplémentaires au bénéfice de l'EPCI) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Il est demandé au conseil d'autoriser M. le Président à signer cet avenant.

Création d'emploi en CDI (chargée de mission Tourisme Randonnée)

L'agent en charge du Tourisme et de la Randonnée au sein de l'EPCI va atteindre 6 années de services effectifs sur le même emploi avec la fin de son contrat de travail le 13.05.2020. Il est proposé au conseil de procéder à la création du poste en Contrat à durée indéterminée et de procéder à la publicité restreinte et aux démarches administratives nécessaires pour qu'à l'issue du CDD l'agent puisse contracter en CDI.

Il est demandé au conseil d'autoriser M. le Président à procéder aux opérations correspondantes.

Fixation des durées d'amortissements des biens (Maison de santé, Cabinet Médical, Chaufferie bois et réseau de chaleur)

En accord avec le trésorier, il est proposé de fixer la durée d'amortissement de la chaufferie bois à 50 ans et 40 ans pour le Pôle Santé du Carladès.

Décisions modificatives des budgets pour amortissements et reprises de subventions 2018 et 2019

Complément aux dotations aux amortissements

- Sur l'eau

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6811-042 Complément dotation amortissements 2019	38270	777-042 complément reprise subventions transférables	7240
022 - Dépenses imprévues	-31030		
TOTAL	7240	TOTAL	7240

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
139111-040 complément reprise subventions transférables	7240	281758 Complément dotation amortissements 2019	38270
2315-000 Immobilisations corporelles	31030		
TOTAL	38270	TOTAL	38270

- Sur l'assainissement

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6811-042 Complément dotation amortissements 2019	2444	777-042 complément reprise subventions transférables	33538
023 - Virement à la section d'investissement	31094		
TOTAL	33538	TOTAL	33538

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
139111-040 complément reprise subventions transférables	33538	281758 Complément dotation amortissements 2019	2444
		021 - Virement de la section de fonctionnement	31094
TOTAL	33538	TOTAL	33538

Budget annexe Hôtel du Midi

L'amortissement des biens immobilisés est obligatoire pour la Communauté de communes en tant que collectivité de plus de 3500 habitants et cette règle s'applique sur tous ses budgets. Ainsi, il est proposé de régulariser sur le budget annexe HOTEL DU MIDI en procédant aux amortissements des immobilisations N° 1 et 3 des travaux de rénovation réalisés en 2004 et des travaux d'isolation réalisés en 2010.

Fiche N°1, valeur 499 428.61 € , proposition d'amortissement sur 32 ans soit une annuité arrondie à 15 607 € .

Fiche N°3, valeur 9 402.62 € , proposition d'amortissement sur 22 ans soit une annuité arrondie à 427 € .

total annuités : 16 034 €

BUDGET annexe HOTEL DU MIDI

DECISION MODIFICATIVE N°1

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
chapitre	article	libellé	montant
42	6811	Amortissements 2019	16 034,00 €
023	----	Virement à la section d'investissement	-16 034,00 €
		TOTAL DEPENSES	0,00 €

RECETTES			
chapitre	article	libellé	montant
		TOTAL RECETTES	0,00 €

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
chapitre	article	libellé	montant
		TOTAL DEPENSES	0,00 €

RECETTES			
chapitre	article	libellé	montant
040	28158	Amortissements 2019	16 034,00 €
021	----	Virement de la section de fonctionnement	-16 034,00 €
		TOTAL RECETTES	0,00 €

Décisions modificatives des budgets pour le rattachement des charges et produits

Afin de se conformer sur l'exercice 2019 à cette obligation, il est proposé de procéder à la comptabilisation des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) dans les budgets comprenant un ou des emprunt(s) en cours de remboursement et dont la section de fonctionnement/exploitation le permet. Il s'agit de charges payées en 2020 à rattacher à l'exercice 2019.

Budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>dépenses :</u>	<u>recettes :</u>
Art. 66112 <i>Intérêts - rattachement des ICNE</i>	+ 1 581.40 €	
Chap. 022 <i>Dépenses imprévues</i>	- 1 581.40 €	
TOTAUX :	0.00 €	0.00 €

Budget annexe AUBERGE DE LA SAPINIÈRE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>dépenses :</u>	<u>recettes :</u>
Art. 66112 <i>Intérêts - rattachement des ICNE</i>	+ 52.83 €	
Art. 615221 <i>entretien et réparations sur bâtiments</i>	- 52.83 €	
TOTAUX :	0.00 €	0.00 €

Budget annexe HOTEL DES ARTISANS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>dépenses :</u>	<u>recettes :</u>
Art. 66112 <i>Intérêts - rattachement des ICNE</i>	+ 53.08 €	
Art. 6156 <i>maintenance</i>	- 53.08 €	

TOTAUX : 0.00 € 0.00 €

Budget annexe POLE SANTE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>dépenses :</u>	<u>recettes :</u>
Art.66112 Intérêts - rattachement des ICNE	+ 146.37 €	
Art. 615221 entretien des bâtiments	- 146.37 €	
TOTAUX :	0.00 €	0.00 €

Budget annexe REGIE DISTRIBUTION DE CHALEUR :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>dépenses :</u>	<u>recettes :</u>
Art.66112 Intérêts - rattachement des ICNE	+ 2 011.88 €	
Art. 6156 maintenance	- 2 011.88 €	
TOTAUX :	0.00 €	0.00 €

Décisions modificatives de budgets (Reprises des opérations engagées pour adapter les crédits nécessaires à leur réalisations : opération micro crèche, matériel mobile de la grange culture, extension du réseau chaleur bois, travaux d'assainissement de la place de l'église à Polminhac, ...)

Bien qu'envisagées, les décisions modificatives sur les opérations non encore soumises à consultation et contractualisation (travaux d'extension réseau chaleur bois, mobilier micro crèche, matériel mobile), il est proposé de reporter en 2020 ces inscriptions.

Si toutefois le conseil décidait de procéder à ces décisions, elles seraient prises (dépenses complétées sur les opérations d'investissement et équilibrées par les subventions supplémentaires acquises ou en cours d'acquisition).

Décisions modificatives EAU et ASSAINISSEMENT

- Aménagement de la place de l'Eglise de Polminhac - Programme 20
 - Sur l'eau

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
2315-20 Travaux	44970		
2315-000	-22485	Fonds Cantal Développement (20%)	8994
		DETR 2020 (30%)	13491
TOTAL	22485	TOTAL	22485

- Sur l'assainissement

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
2315-20 Travaux	47060		
2315-000	-23530	Fonds Cantal Développement (20%)	9412
		DETR 2020 (30%)	14118
TOTAL	23530	TOTAL	23530

Hôtel des artisans : Admission en non-valeurs des loyers impayés 2015 et 2016 de la société Laurent Madamour

Malgré les poursuites engagées par le Trésor Public, une admission en valeur est présentée pour loyers impayés (détails sur l'extranet) avec les sommes :

2015 : 1 985.10 non recouvrées

2016 : 4 367.22 non recouvrées

Total : 6 352.32 euros.

La question est soumise au conseil pour décision d'approbation par délibération.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Autonomie financière du budget annexe de l'eau & Autonomie financière du budget annexe de l'assainissement

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ont été créés lors de la réunion du Conseil communautaire du 19/12/2017. Aujourd'hui, la trésorerie du budget général et des budgets annexes n'est pas clairement différenciée. Cela crée des difficultés de suivi dans la gestion quotidienne. Ce basculement impose à chaque budget un solde de trésorerie positif, ce qui impose le financement du déficit du budget assainissement.

Il est proposé après avis favorable du Trésorier, de donner l'autonomie financière aux budgets "eau" et "assainissement" et de faire une avance de trésorerie du budget de l'eau au budget assainissement.

Au 12 décembre, le budget de l'Eau présente un solde de trésorerie **positif** de 671 405,53, le budget de l'Assainissement un solde **négatif** de 153 361,79. En conséquence, et conformément à la réglementation, celui-ci doit être abondé. Il est proposé de verser une avance du budget de l'Eau au budget Assainissement d'un montant de **200 000 €**, pour une durée de 1 an et à titre gracieux.

Convention d'Assistance à Maîtrise d'Œuvre avec le CIT pour le marché "Réalisation de travaux courants sur le réseau d'eau potable"

Il est proposé de confier à Cantal Ingénierie et Territoires une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider la collectivité à réaliser le dossier de consultation des entreprises, intitulé « Réalisation de travaux courants sur le réseau d'eau potable » pour un montant de 5 133,38 euros HT.

Tarifs 2020 de l'eau et de l'assainissement collectif (validé en CLECT du 07/10/2019) avec lissage sur 5 ans.

EAU	Tarif HT par m³	Abonnement annuel HT
Badailhac	0,82 €	59,20 €
Cros-de-Ronesque	0,85 €	55,20 €
Jou-sous-Monjou	0,90 €	48,80 €
Pailherols	0,81 €	60,80 €
Polminhac	1,15 €	83,50 €
Raulhac	1,39 €	53,60 €
St-Jacques-des-Blats	1,37 €	56,80 €
St-Clément	0,80 €	63,60 €
St-Etienne-de-Carlat	0,85 €	55,60 €
Thiézac	0,93 €	46,40 €
Vic-sur-Cère	1,02 €	50,00 €

ASSAINISSEMENT	Tarif HT par m³	Abonnement annuel HT
Polminhac	1,06 €	47,60 €
Raulhac	1,17 €	34,00 €
St-Jacques-des-Blats	1,19 €	50,00 €
St-Clément	1,33 €	14,80 €
Thiézac	1,18 €	33,20 €
Vic-sur-Cère (surtaxe)	0,6843 €	

Pour la commune de Vic sur Cère, actuellement en Délégation de Service Public, les tarifs de l'abonnement et de la redevance restent fixés par l'exploitant (SUEZ). La Communauté de communes ne fixe que le montant de la surtaxe. Pour rappel, le montant 2019 de l'abonnement était de 48,48 € HT par an et la redevance de 1,1928 € HT le m³.

Modification des tarifs des prestations (validé en CLECT du 07/10/2019)

1. Lors du conseil du 11/04/2019 le conseil avait décidé de refacturer le coût réel des travaux effectués par une entreprise extérieure (pour absence d'agents communaux, manque de temps des agents communaux ou difficulté de la réalisation). Les tarifs pratiqués par les entreprises sont beaucoup plus importants que les tarifs facturés par la communauté en cas de réalisation par les agents communaux. Dans un souci d'équité entre tous les abonnés, il est proposé d'appliquer un tarif unique sur toutes les communes.
2. Lors des travaux de constructions, la politique de facturation de l'eau n'était pas la même sur toutes les communes. Il est proposé qu'un compteur soit posé dès le début des travaux et l'eau consommée facturée dès le premier m³.

Modifications des règlements de l'eau et de l'assainissement collectif (validé en CLECT du 07/10/2019)

1. Pose d'un compteur dès le début des travaux et facturation de l'eau consommée dès le premier m³.
2. La Loi Warsmann permet de dégrever une facture d'eau en cas de consommation anormale en prenant la moyenne des 3 dernières années. Dans la pratique la communauté applique cette règle mais ce n'est pas expressément prévu dans le règlement de service. Il est proposé de faire une référence explicite à la Loi dans le règlement.
3. Les compteurs d'eaux doivent être, dans la mesure du possible, sortis des bâtiments et installés en limite de propriété. Il est proposé qu'en cas de demande de l'abonné cela soit à la charge de ce dernier, en cas de demande de la collectivité à la charge de cette dernière.
4. Quelques modifications mineures : précision sur les périodes de facturation, adresse mail, moyens de paiement...

Avenant à la convention DSP avec Suez pour la mise à jour du plan de renouvellement

Le plan prévisionnel de renouvellement prévu initialement a dû être modifié pour répondre aux besoins réellement constatés. La totalité de la somme dédiée au plan prévisionnel de renouvellement a été utilisée. Il est donc nécessaire d'ajuster les modalités du renouvellement sur la durée résiduelle du contrat. A compter du 1er janvier 2019, le montant prévu pour la garantie de renouvellement est de 1 306 € HT par an (valeur 1er janvier 2019).

Signature de la convention d'assainissement avec la CABA

Suite aux différentes réunions de travail avec la CABA et aux différentes réunions de la CLECT, un projet de convention entre la CABA et la Communauté a été élaboré. Elle reprend les grandes lignes de la convention déjà adoptée en septembre 2019 pour l'eau. Comme pour l'eau, cette

convention sera dénonçable tous les ans ce qui permettra aux prochains élus de choisir sereinement la solution qu'ils souhaitent adopter. La CABA aurait la possibilité d'intégrer toutes les communes au 1er janvier 2020, mais les coûts à supporter par le budget assainissement de la communauté seraient trop importants.

La proposition de calendrier d'intégration a donc été revue à la baisse et est la suivante :

Au 01/01/2020 : Saint Clément et Raulhac

Au 01/06/2020 : Polminhac

Au 01/01/2021 : Thiézac et Saint Jacques des Blats

Au 01/11/2021 : Vic sur Cère.

La convention est sur l'extranet, il est proposé au conseil d'autoriser sa signature.

Signature de la convention pour le groupement de commande de compteurs d'eau avec la CABA

La CABA relance une consultation pour une commande de compteurs d'eau et nous propose de nous intégrer à ce groupement de commande et ainsi profiter de leurs tarifs préférentiels. Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée. La CABA prendra à sa charge l'ensemble des frais occasionnés par le lancement de chaque consultation.

La convention est sur l'extranet, il est proposé au conseil d'autoriser sa signature.

Procès-verbal de mise à disposition des biens des communes (sous réserve de délibération préalable des communes)

Le transfert des compétences "eau et assainissement" se finalise par la mise à disposition des biens immobilisés à la Communauté de communes. Le Trésorier a établi une liste détaillée, et a transmis les PV et certificats administratifs à chaque commune, à partir de l'actif des budgets annexes. (Tableaux sur l'extranet)

Il est proposé de procéder aux PV de mise à disposition par délibérations concordantes des communes et de l'EPCI.

Sujet ajouté : GEMAPI : demande de portage de l'étude de gouvernance au syndicat mixte du bassin du Lot (SMBL)

Nos intercommunalités n'ayant pas l'échelle hydrographique adaptée et sachant que peu se sont dotées de services susceptibles d'exercer la nouvelle compétence GEMAPI, nous souhaiterions confier au Syndicat Mixte du Bassin du Lot (SMBL), dont l'action couvre l'intégralité du bassin de la Truyère, une étude ayant pour objectif d'identifier les différentes possibilités de mise en œuvre d'une gouvernance appropriée au bassin versant de la Truyère afin de pouvoir à terme établir une structuration unique capable d'exercer cette compétence de manière concertée et adaptée.

CULTURE ENFANCE JEUNESSE

LEADER : Renforcer les performances artistiques et sociales de Cère et Goul : mars 2020 - février 2021

La Communauté de communes Cère et Goul en Carladès a déposé une demande de financement LEADER pour ce projet. Le Comité de Programmation s'est prononcé favorablement pour une aide sur 3 années (octobre 2017- octobre 2020).

Les missions pour la période « mars 2020 février 2121 » correspondent à la poursuite de la mission selon le bilan réalisé pour les financeurs et les perspectives de la troisième année.

Missions affectées à l'agent : suivi projet grange culturelle, suivi projet micro crèche et développement métier assistante maternelle, communication intercommunale, suivi et soutien projets du Centre Social du Carladès.

Le coût de l'opération correspond aux frais salariaux liés exclusivement à l'opération (coûts salariaux chargés) et aux frais de structure (coûts indirects liés à l'opération) : soit 23 728, 47 euros HT

Le plan de financement est le suivant :

Leader :	18 915, 39 €
CC Cère & Goul en Carladès	4 813, 08 €
Total :	23 728, 47 €

Il est demandé au conseil d'autoriser le dépôt de la demande LEADER pour la 3ème année.

Centre Social du Carladès : convention 2019-2020

La Collectivité verse à l'association une dotation annuelle. Pour 2020, le montant définitif sera établi lors du vote du budget primitif de la collectivité sur présentation du bilan moral et financier 2019 et du budget prévisionnel 2020 de l'association.

Pour information, il était prévu dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse que les services de la CAF/MSA versent à la collectivité 32 039.76 € or au vu du nombre d'actes réels pour l'année, nous avons reçu une somme de 31 008.26 €.

En 2019, il avait été décidé d'appliquer une opération type pour calculer le montant de la subvention à verser au centre social, à savoir :

Le montant pour l'année N tiendra compte des réfections des parts CAF et MSA pratiquées sur la période N-1. Le calcul du montant de la subvention sera donc le suivant : (subvention N-1) – (réfections CAF/MSA), soit pour 2020 : 117 917.51 € – 1 031.5 € (soit 32 039.76 – 31 008.26) = 116 886.01 €

Il est proposé de verser le même montant que l'année précédente, c'est-à-dire ne pas tenir compte de la réfaction des services CAF MSA et valider la dotation à hauteur de 117 917.51 €.

Enfin, le Contrat Enfance Jeunesse arrivant à terme au 31 décembre 2019, la collectivité va travailler avec les services de la CAF sur la mise en place d'un Contrat Global Territorial. Suite à la signature de ce dernier, le centre social devrait percevoir directement la subvention des services CAF/MSA.

Afin de subvenir aux besoins de trésorerie de l'association en début d'année il est proposé au conseil de réévaluer la proportion du premier versement.

RPIC Carlat : convention 2019-2020 Temps Activités Périscolaires et Interventions en Milieu Scolaire

1- TAP

Dans le cadre de ses activités à l'échelle communautaire, et avec le soutien financier de la Communauté de communes, le Centre Social du Carlat apporte ponctuellement aux écoles un soutien "qualitatif" et logistique dans le cadre des TAP.

Il est proposé de reconduire la convention entre la Communauté de communes et la commune de Carlat afin de fixer les termes de ce service et les engagements de chacun, pour l'année scolaire 2019/2020. Le RPIC de Carlat bénéficiera des mêmes interventions du Centre Social que les écoles du territoire de Cère et Goul.

En contrepartie, la commune de Carlat s'engage à verser à la Communauté de communes une participation financière dont le montant est estimé à **1179 € pour l'année scolaire 2019/2020.**

Il est demandé au conseil de valider la reconduite de la convention.

2- IMS

Dans le cadre des projets en faveur de l'éducation artistique et culturelle proposés par la collectivité pour l'année scolaire 2019 2020, il est rappelé l'intérêt du RPIC de Carlat et l'inscription de l'équipe enseignante aux différentes propositions.

Il est proposé la reconduction de la convention entre la commune de Carlat et la Communauté de communes, de définir précisément les actions qui seront proposées et le montant de la participation financière de la commune de Carlat.

Il est ainsi proposé de valider le projet de convention et de fixer la participation de la commune de Carlat à hauteur de 1 837.35 euros pour l'année scolaire 2019-2020.

Demande de subvention à la Caisse d'Allocation Familiale pour l'équipement de la micro-crèche

Le Budget Principal 2019 prévoit une dépense d'investissement de 20 000 € HT pour l'achat de mobilier et équipements pour la micro-crèche de Polminhac. Aucune recette n'était inscrite pour cette dépense.

Il est proposé de revoir le montant de la dépense (insuffisante) et de solliciter la Caisse d'Allocation Familiale pour une subvention à hauteur de 80 %.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Équipements	30 000 €	CAF	24 000 €
		Autofinancement	6 000 €
TOTAUX	30 000 €	TOTAUX	30 000 €

Plan d'actions « Parcours Education artistique et culturelle », année 2020 (dans le cadre de la convention aux arts et à la culture)

La Communauté de communes porte une convention d'éducation aux Arts et à la Culture dans le Carladès regroupant différents partenaires : DRAC, Conseil régional et départemental, CAF, Education nationale, Inspection de l'académie, réseau canopé, DDJS...

Sur 2019, un programme d'action a été validé et s'est déroulé sur l'ensemble du territoire en direction principalement des jeunes, par l'intermédiaire des écoles mais aussi en partenariat avec plusieurs associations dont le Centre Social du Carladès et en direction de l'ensemble des habitants du Carladès.

Pour l'année 2020, le dernier comité de pilotage réunit le 10 octobre dernier a pu définir et valider les actions (non-exhaustives), du moins celles qui se dérouleront entre janvier et juin 2020 et qui seront soutenues dans le cadre de cette convention. Pour la plus grande partie, ces actions concernent les écoles qui se sont inscrites sur ces différentes propositions.

Afin de permettre leurs mises en œuvre concrètes il est proposé au conseil de valider ces actions.

Ainsi les projets retenus sont les suivants :

- **ALLEZ DANSE ACTE 2**
 - Cie Daruma, entre danse hip-hop et danse contemporaine, dans toutes les écoles élémentaires et en direction du grand public.
 - Cie des Pieds aux murs, de John Degois, au collège de Vic-sur-Cère

- **LES ECRITURES CONTEMPORAINES dans le Carladès**
 - Cie Magma Performing Théâtre, ateliers d'écriture en direction des habitants du Carladès
- **LA MUSIQUE DANS TOUS SES ETATS**
 - « Entre écriture et composition » avec François Fabre autour du bibi de Bobby Lapointe – En direction des élèves de l'école de musique intercommunale du Carladès.
- **Zoom sur : L'ART du POP UP**
 - Cie d'Objets Directs, en direction des écoles maternelles du territoire et des habitants du territoire.

Enveloppe prévisionnelle correspondante 2020 :

Enveloppe globale de la convention : 40 000 euros

Financement DRAC prévisionnel : 20 000 euros

Financement CAF prévisionnel : 2 000 euros

Financement Région prévisionnel : 2 000 euros

Autofinancement prévisionnel : 16 000 euros

Modification du plan de financement pour l'achat de matériel mobile pour la grange culture

Pour le budget 2019, la collectivité avait prévu une opération à hauteur de **33 333 € HT** pour l'achat de matériel scénique mobile et inscrit une recette de 6 000 € (ruralité 2018).

Le Conseil régional a répondu favorablement à la demande de subvention présentée au-delà des espérances. Et accorde 28 000 € de subvention pour ce projet (réponse officielle attendue le 23 décembre).

Il est proposé de reprendre le plan de financement pour ce projet :

Dépenses HT		Recettes	
Équipements	42 500 €	Etat Ruralité 2018	6 000 €
		Conseil Régional	28 000 €
		Autofinancement	8 500 €
TOTAUX	42 500 €	TOTAUX	42 500 €

Sujet ajouté : Réduction du temps de travail d'un enseignant artistique principal de 1^{ère} classe EMDIC

Par délibération du 06 septembre 2017, la durée hebdomadaire de travail d'un enseignant à été revue à 4h au lieu de 3h à compter du 18 septembre 2017, il convient de revenir à une réduction du temps de travail à 3h00 au lieu de 4h00 en raison de non inscriptions pour cette année 2019-2020. Le temps réel de l'agent étant désormais de 3h00 hebdomadaires.

L'agent est titulaire et a donné son accord, il convient de réviser ce temps de travail et de prendre un arrêté du Président.

ECONOMIE

Vente de terrains zone d'activités

Un point sur les ventes compromis en cours et projets sera fait par M. le Président

ENVIRONNEMENT

Réemploi (conventionnement CABA, Châtaigneraie, Cère et Goul en Carladès)

Afin de limiter la quantité de déchets pris en charge sur la déchèterie intercommunale, d'inciter les habitants à allonger la durée de vie des objets, la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès, aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et de la Communauté de Communes de la Chataigneraie cantalienne, souhaite s'inscrire dans une démarche territoriale de réemploi. Ainsi, il est proposé que chaque déchèterie soit équipée d'une zone de réemploi permettant d'accueillir des objets destinés à être mis en vente dans les magasins des acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour avoir une seconde vie. En complément, une déchèterie par collectivité, serait aménagée pour disposer d'une zone des matériaux afin de faciliter les échanges gratuits de matériaux entre usagers.

L'étude faisabilité, réalisée à l'échelle des trois intercommunalités par le SMOCE, présente les coûts liés aux aménagements pour l'organisation du réemploi sur les trois territoires.

Ils se répartiraient de la façon suivante :

	Châtaigneraie Cantalienne	CABA (Yser)	Cère et Goul	TOTAL
Zones de réemploi	3 x 3000 = 9 000 €	1 x 3000 = 3 000 €	1x3 000=3 000 €	15 000 €
Zones de gratuité	1 x 35 300 €	1 x 64 170 €	1 x 48 760 €	148 230 €
Matériel	2 000 €	7 000 €	3 000 €	12 000 €
Sous-total	46 300 €	74 170 €	54 760 €	175 230 €

Il est demandé au conseil d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention auprès des financeurs potentiels que sont l'ADEME et la région AURA pour financer une partie des dépenses d'investissement.

Convention pour le refuge du Plomb avec Hautes Terres Communauté

Dans le cadre d'une bonne gestion du service de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés, il est proposé au conseil que la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès confie la gestion de ce service à Hautes Terres Communauté pour le point de collecte du Lioran localisé : 10 Rue du Téton de Venus (point de regroupement semi-enterré en face de la Tour Sumène) située sur la commune de Laveissière.

En effet, compte tenu d'une situation géographique particulière, des containers sont mis à disposition par Hautes Terres Communauté, d'un usager professionnel, implanté sur le territoire de la Communauté voisine (refuge du Plomb du Cantal).

Par convention, la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès confierait à Hautes Terres Communauté, la mission de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

D'autres prestations annexes seraient également confiées : la mise à disposition de 3 containers de 650 L et le nettoyage et la réparation des containers ;

Le volume collecté par an (en ne prenant en compte que les 9 semaines de tournées d'hiver, pour un volume estimé annuel de 17 820 litres) sur ce point de collecte est estimé à 2,673 Tonnes.

La gestion de ce service donnerait lieu à un versement de rémunération par la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès correspondant au financement du fonctionnement du service de collecte de transport et de traitement, **soit 1350 € par an.**

La convention s'appliquerait à compter **du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2030.**

TOURISME

Convention relative au reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour proposée par le conseil départemental du Cantal

Le conseil départemental du Cantal a transmis un projet de convention concernant la taxe de séjour additionnelle départementale qui est sur l'extranet.

Le conseil départemental a été questionné sur son contenu notamment sur la participation du département aux frais de recouvrement et de contentieux.

Aucune réponse ou précisions n'a été transmise à ce jour.

Aucun échange autre que mails par service n'a été fait à ce jour (pas de réunion,...).

Avenant au contrat ENS du Pas de Cère : modification du planning du contrat

Il est convenu avec le Conseil départemental de modifier le planning et de réaliser un avenant au contrat Espace Naturel Sensible.
Cette modification n'a pas d'incidence sur le budget prévu sur cette opération.

Présentation du planning modifié :

SCHEMA DIRECTEUR DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE PAS DE CERE

Objectifs	Action	Année de mise en œuvre					Maître d'ouvrage
		2018	2019	2020	2021	2022	
THEMATIQUE CONNAISSANCE							
Axe 1 : Améliorer la connaissance patrimoniale du site	Action 1.1 : Améliorer la connaissance et le suivi des milieux naturels et des espèces d'intérêt patrimonial		x	x	x		CC Cère et Goul
THEMATIQUE GESTION							
Axe 2 : Gérer durablement le site	Action 2.1 : Gérer le site et entretenir les aménagements			x		x	CC Cère et Goul
	Action 2.1 : Réalisation d'un cahier technique d'entretien			x			
	Action 2.2 : Gérer les espèces invasives végétales et animales			x	x	x	
THEMATIQUE VALORISATION							
Axe 3 : Poursuivre la valorisation du site et favoriser sa découverte	Action 3.1 : Poursuivre la valorisation pédagogique et la découverte du site	x	x	x	x		CC Cère et Goul
	Action 3.1 : Réalisation d'un outil pédagogique			x			
	Action 3.1 : suivi zone de chablis				x	x	
	Action 3.2 : Organiser la découverte du site	x	x	x	x	x	OT du Carladès
	Action 3.3 : Développer la promotion et la communication			x		x	CC Cère et Goul
THEMATIQUE ANIMATION							
Axe 4 : Piloter la mise en œuvre du contrat ENS	Action 4.1 : Animation et accompagnement de la mise en œuvre contrat	x	x	x	x	x	CC Cère et Goul
	Action 4.2 : Evaluation du programme d'actions					x	CC Cère et Goul

INFORMATIONS

Consultation pour la concession de la micro crèche

Deux candidats ont fait acte de candidature et sont invitées à déposer une offre pour le 23 décembre :

- ADMR Cantal
- Groupe Objectifs

L'analyse des offres aura lieu début janvier 2020 et le choix gestionnaire courant février 2020.

Report de l'enquête publique du PLUi

La Communauté de communes s'est retrouvée dans l'obligation d'arrêter la procédure d'enquête publique dans le cadre du PLUi.

En effet, l'avis de l'Autorité Environnementale devant être transmis prochainement et dans un souci de présenter l'intégralité du dossier au public, il a été décidé de reporter l'enquête publique du samedi 21 décembre 2019 au lundi 20 janvier 2020.

Lancement de la consultation pour la plateforme de stockage de bois énergie

Lancement de la consultation pour l'extension du réseau chaleur bois sur la ZA de Comblât

Attribution du marché d'exploitation de la chaufferie bois communautaire

La consultation est achevée, une commission sera organisée très prochainement (fin du contrat : 31.12.2019)

Lancement des consultations pour la création de la salle visioconférence et les équipements numériques de la grange numérique

Lancement du club climat

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoire [PCAET] regroupant le Bassin d'Aurillac, la Châtaigneraie et le Carladès, le bureau d'études BL Evolutions, en charge de l'élaboration de ce plan a lancé, dans une démarche participative, un club climat. Des rencontres se sont déroulées courant octobre et novembre sur les trois territoires afin de lancer des propositions pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre, favoriser les démarches environnementales, ...

Un forum a également été mis en place afin de permettre à tout à chacun de mener réflexion sur le sujet : <https://planclimat.scotbacc.fr/about>

Signature du Contrat de Transition Ecologique

Le Contrat a été finalisé, les fiches actions inscrites. La signature devrait avoir lieu le 17.12.2019